

A l'instant de quitter mes fonctions au tribunal administratif de Montpellier, j'exprime mes chaleureux remerciements aux membres de la juridiction, vice-présidents, magistrats, greffier en chef, greffiers et agents, qui ont œuvré à la qualité du service public, à l'efficacité, à la performance et au rayonnement de cette institution au cours des quatre années que je viens de passer à leurs côtés.

Le bilan d'activité et la rétrospective de jurisprudence, qui portent sur cette difficile année 2020 que nous venons de traverser et qui sont consultables sur ce site, constituent le meilleur hommage qui puisse être rendu à leur engagement et à l'énergie qu'ils ont déployée pour assurer la présence du tribunal auprès des justiciables, des avocats et de nos différents interlocuteurs, quoiqu'il advienne.

Mon égale reconnaissance va aux auxiliaires de justice et partenaires de la juridiction, représentants de l'Etat dans les départements du ressort, administrations et collectivités, hauts magistrats des juridictions de l'ordre judiciaire et de la juridiction financière, ordres des avocats, experts de justice, commissaires enquêteurs, universités et facultés de droit, pour le dialogue ouvert et constructif qu'ils ont entretenu avec la juridiction, dans des contextes pourtant parfois ardu, et pour la contribution qu'ils ont ainsi permis d'apporter au bon accomplissement de notre propre mission.

Enfin, je me réjouis que les contacts établis avec les acteurs locaux, en dépit de l'obstacle sanitaire, aient abouti à la conclusion d'une nouvelle convention de médiation avec le tribunal administratif de Montpellier et la cour administrative de Marseille. Trente-cinq personnalités représentant l'Etat, les départements, les grandes agglomérations, villes et communes du ressort, les barreaux, les organismes sociaux et consulaires, le centre départemental d'accès au droit, ainsi que des médiateurs institutionnels, des centres de médiation et des organismes de formation, ont confirmé ou affirmé leur engagement à développer le recours à ce processus de règlement amiable des conflits. En outre, une convention d'expérimentation de la médiation dans les contentieux sociaux vient d'être signée par le tribunal avec le directeur de la caisse d'allocations familiales de l'Hérault.

C'est pour moi une grande satisfaction que ma vie professionnelle s'achève sur ce symbole de rétablissement du dialogue entre l'administration et nos concitoyens, qui ne peut que permettre au juge administratif d'exercer son office dans de meilleures conditions.

Brigitte Vidard